



Déclaration liminaire
CAPSO N°1 du CMG de Toulon
SGA/CNMSS/SCA/AIR/DGA
25/06/24

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

En préambule de cette réunion, la CFDT souhaite porter à l'attention de cette instance un certain nombre de constats et de préoccupations qui pèsent aujourd'hui sur le contexte mondial, national et ministériel.

Tout d'abord, les tensions internationales ne cessent de s'exacerber. La multiplication des foyers de crise, des conflits armés et des instabilités géopolitiques constitue une source d'inquiétude majeure.

Sur le plan national, la France peine toujours à trouver un cap économique clair et cohérent. Les débats récurrents sur la dette publique, l'inflation persistante, les retraites, les difficultés d'accès au logement ou encore le pouvoir d'achat alimentent un climat d'incertitude sociale et économique. Pour la CFDT les réformes successives manquent souvent de lisibilité et peinent à donner une vision de long terme, que ce soit pour les agents publics ou pour l'ensemble des citoyens.

Dans ce contexte complexe, les armées françaises sont directement confrontées à la nécessité d'un effort accru de préparation et de modernisation. L'intensification des missions opérationnelles, les enjeux capacitaires croissants et l'évolution rapide des menaces exigent des armées un haut niveau de réactivité et de performance. Pourtant la CFDT constate que l'état des ressources humaines et des moyens, notamment dans certains secteurs techniques et de soutien, reste très voire trop fragile.

Cela nous amène naturellement à évoquer l'attractivité du ministère des Armées pour le personnel civil, qui constitue un maillon essentiel du bon fonctionnement de la Défense. Pour la CFDT cette attractivité s'érode sous l'effet conjugué d'une politique de recrutement insuffisamment dynamique, de la concurrence du secteur privé et d'une fidélisation des compétences qui devient de plus en plus difficile.

Pour la CFDT le statut des ouvriers de l'État constitue un véritable atout pour le ministère. Leur expertise technique, leur capacité d'adaptation, leur savoir-faire souvent unique et leur gestion de proximité sont des piliers indispensables du MINARM. Pour la CFDT ce socle de compétences doit être reconnu, garanti et surtout valorisé.



La CFDT s'inquiète de l'attractivité du statut et dénonce la faiblesse persistante des possibilités d'avancement pour les personnels ouvriers et TSO. C'est pourquoi la CFDT souhaite la réouverture des écoles d'ouvriers, ou d'un système similaire.

Cette année, encore plus que les années précédentes, les taux d'avancement publiés tardivement nous font vivre une campagne d'avancement 2025 qui ne respecte pas les calendriers définis dans nos instructions de références.

De plus, la CFDT dénonce le niveau des taux d'avancement qui stagnent et qui conduisent à une baisse des avancements du fait d'une diminution continue des effectifs ouvriers ou TSO.

Par ailleurs, la CFDT s'interroge sur la ventilation des droits 2025. Ce mécanisme qui se fait entre la DRHMD et les CMG puis entre le CMG et les ATE ne répond pas toujours aux besoins des employeurs. Lors de pré-réunions certains employeurs ont fait part de leur incompréhension dans la répartition des droits et c'est un point que nous partageons pleinement.

Un CMG a même transmis, aux élus de CAPSO, un tableau de la répartition de la dotation du CMG entre les différents employeurs qui démontre que le compte n'y était pas.

Cela laisse planer le doute et pourrait laisser penser que les campagnes d'avancement ne distribuent finalement pas tous les droits acquis au titre de la réglementation pour l'année en cours.

Pour éviter ce genre de situation qui n'inspire pas confiance, la CFDT revendique le souhait de participer aux travaux de répartition des droits, tant au niveau de la DRH-MD que des différents CMG.

Le cumul de ces paramètres ne sont pas des facteurs rassurant pour l'avenir des ouvriers et TSO et de facto du dialogue social associé.

Pour la CFDT, ce manque de reconnaissance est d'autant plus incompréhensible qu'il intervient dans un contexte où l'on demande toujours davantage d'implication, de technicité et de polyvalence aux ouvriers de l'État et TSO.

La modernisation du statut souhaité en 2016 n'était pas satisfaisante et ses conséquences ne sont pas cohérentes avec le discours ministériel actuel.

La perte de l'indexation sur la métallurgie du bordereau de salaire, la réduction des effectifs qui s'explique par des départs en retraite importants et par le faible niveau de recrutement sur 21 professions, des taux d'avancement famélique nuisent à l'attractivité de notre statut.

La fidélisation ne sera possible qu'avec des mesures financières cohérentes, qui doivent faire preuve d'innovations.



La CFDT demande donc que des mesures concrètes et ambitieuses soient enfin mises en œuvre pour le statut des ouvriers de l'état.

Pour la CFDT il est urgent :

- De garantir une politique de gestion des ressources humaines attractive et équitable,
- De valoriser les parcours professionnels des personnels civils, en élargissant les choix des professions sur les formations qualifiantes,
- D'améliorer les taux d'avancement et leur publication dans des délais conformes à la réglementation,
- De participer aux travaux de ventilation des droits,
- De reconnaître pleinement et assumer la contribution essentielle des ouvriers de l'État au bon fonctionnement du ministère des Armées,
- De prendre en compte le résultat de l'essai de recrutement pour l'attribution d'échelons d'affutage.

Il est urgent de sortir de l'immobilisme, et de donner enfin aux ouvriers et TSO la place qu'ils méritent.

Pour revenir sur ce qui nous impacte directement dans cette CAPSO, la CFDT demande que la communication des annuaires et des cahiers d'avancements soit plus robuste, tant d'un point de vue sécurité que d'un point de vue fiabilité des données.

D'un point de vue pratique, il nous semble nécessaire que les employeurs précisent bien leur attache lors des expressions de besoins ou lors des pré réunions. Sans ce « détail », la préparation des synthèses de notre CAPSO reste un exercice complexe.

Enfin, la CFDT constate qu'il est souvent difficile d'avoir des éléments fiables ou même simplement réglementaire lors de la préparation d'un départ en retraite. A ce sujet, pourriez-vous nous communiquer le délai de traitement pour une demande de départ aux titres des travaux insalubres ?

La CFDT restera bien entendu disponible pour poursuivre ces échanges dans un esprit de dialogue social constructif pour défendre les ouvriers et TSO tout en tenant compte de l'intérêt des employeurs qui doivent jouer sur tous les paramètres possibles pour assurer nos missions au profit des forces.

Merci pour votre attention et pour les réponses que vous voudrez bien nous apporter.

Toulon, le 25/06/25